CONVENTION D'ÉTABLISSEMENT

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE
LA RÉPUBLIQUE DU MALI

ET

LA SOCIÉTÉ SUPREME GOLD CORPORATION SARLU

POUR LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION DE L'OR
ET DES SUBSTANCES MINÉRALES DU GROUPE 2
(SECTEUR DE TIKO-OUEST, CERCLE DE KANGABA, REGION DE KOULIKORO)

ENTRE :

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI, ci-après dénommé « **l'État** », représenté par le ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau, Monsieur **Lamine Seydou TRAORE,**

ET

LA SOCIÉTÉ ci-après dénommée « **SUPREME GOLD CORPORATION SARLU** », représentée par Monsieur **Mallikharjuna RAO CHENNAM**, le Gérant en vertu du pouvoir qui lui est conféré par les statuts de LA SOCIÉTÉ **SUPREME GOLD CORPORATION SARLU.**

L'État et LA SOCIÉTÉ **SUPREME GOLD CORPORATION SARLU** étant ci-après collectivement désignés les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'**État** est de plein droit propriétaire des Substances minérales contenues dans le sol et le sous-sol du Mali et qu'il souhaite encourager et promouvoir la Recherche et l'Exploitation de ses ressources.

ATTENDU QUE LA SOCIÉTÉ **SUPREME GOLD CORPORATION SARLU** détient l'expertise technique et les connaissances requises pour la mise en œuvre des Activités minières au sein du Périmètre de **Tiko-Ouest,** Cercle de **Kangaba,** Région de **Koulikoro,** visé par la présente Convention.

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Code minier, à l'exception de l'autorisation d'Exploration, du permis d'exploitation artisanale, et du permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée, les Titres miniers sont assortis de la présente Convention, laquelle définit les droits et obligations des parties

ATTENDU QUE LA SOCIÉTÉ **SUPREME GOLD CORPORATION SARLU** en collaboration avec l'État, a exprimé le désir d'entreprendre, de réaliser ou de poursuivre des activités de Recherche des Substances minérales au Mali, sur le Périmètre visé par la Convention et que, dans le cadre desdites activités, LA SOCIÉTÉ **SUPREME GOLD CORPORATION SARLU** détient ou a accès à des fonds et désire obtenir un droit exclusif lui permettant de procéder à ses activités minières sur ledit Périmètre visé par la Convention.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

M.C

ARTICLE 50 : INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

Dès la constitution de chaque Société d'Exploitation prévue par la présente Convention, la Société d'Exploitation signe quatre (4) originaux de la présente Convention et accepte par cette signature les obligations qui lui incombent en vertu de la présente Convention.

Fait à Bamako, le 03 DEC 2021

En quatre (4) exemplaires originaux.

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

LE MINISTRE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

Lamine Seydou TRAORE

POUR LA SOCIÉTÉ SUPREME GOLD CORPORATION SARLU

LE GERANT

Mallikharjuna RAO CHENNAM

ANNEXE I

Coordonnées du périmètre

Secteur de Tiko-Ouest

Point A: Insertion du parallèle 12° 09' 26'' N et du méridien 08° 27' 30'' W
Du point A au point B suivant le parallèle 12° 09' 26'' N

Point B: Insertion du parallèle 12° 09' 26'' N et du méridien 08° 23' 59'' W
Du point B au point C suivant le méridien 08° 23' 59'' W

Point C: Insertion du parallèle 12° 03' 57'' N et du méridien 08° 23' 59'' W
Du point C au point D le parallèle 12° 03' 57'' N

Point D: Insertion du parallèle 12° 03' 57'' N et du méridien 08° 27' 30'' W
Du point D au point A suivant le méridien 08° 27' 30'' W

Superficie : 65 Km²

TRACE DU PERIMETRE SUR EXTRAIT DE LA FEUILLE TOPOGRAPHIQUE DE BAMAKO-OUEST

Secteur de Tiko-Ouest

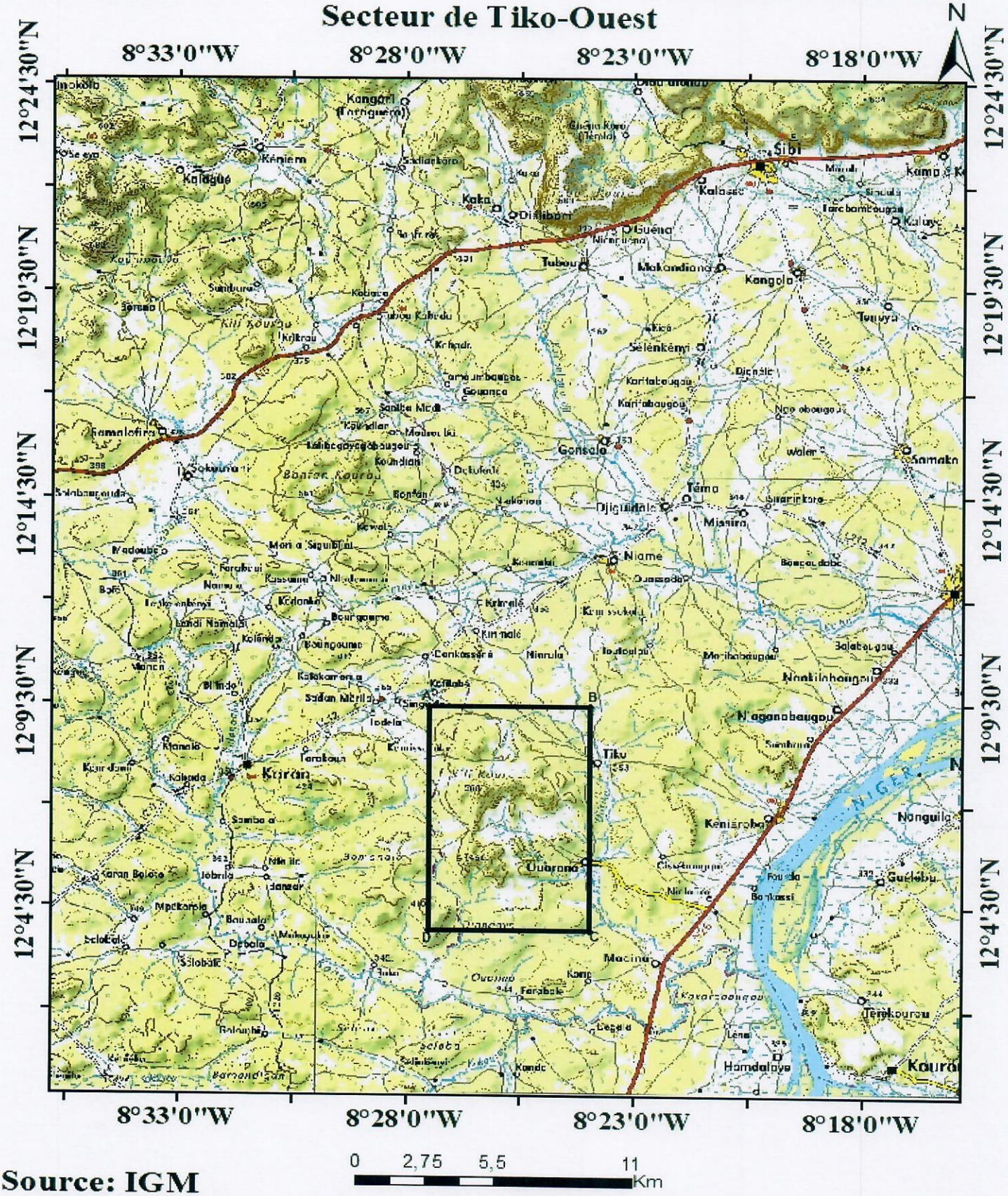

Source: IGM

ANNEXE II :

PROGRAMME ET COÛTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX SUR LE PERIMETRE DE TIKO-OUEST

A. PROGRAMME PREVISONNEL DES TRAVAUX A EXECUTER

Première année :

- ✓ Compilation des données antérieures sur le périmètre ;
- ✓ Elaboration et la mise en œuvre de la notice d'impacts environnemental et social ;
- ✓ Exécution d'une cartographie géologique et d'une cartographie des régolithes à l'échelle 1/10 000 avec prélèvement d'environ 100 échantillons roches ;
- ✓ Exécution d'un levé de géochimie sol et d'une géochimie des termitières (en fonction de la carte des régolithes) à la maille de 100 x 50 mètres avec prélèvement d'environ 900 échantillons ;
- ✓ Analyse pour or des 1000 échantillons prélevés.

Deuxième année :

- ✓ Mise en œuvre de la notice d'impacts environnemental et social ;
- ✓ Resserrement de la maille de géochimie sol autour des points anomaux avec prélèvement d'environ 500 échantillons ;
- ✓ Exécution de travaux de sub-surface sur les zones anomales :
  - Puits : 95 puits de 10 m de profondeur, soit un total de 950 mètres linéaires avec prélèvement d'environ 950 échantillons et ;
  - Tranchées : longueur 900 mètres de longueur, 1 m de largeur et 2 m profondeur, soit un volume de déblai d'environ 1800 m^3 avec prélèvement d'environ 900 échantillons ;
- ✓ Exécution de 2.000 mètres de sondage RAB avec prélèvement d'environ 2.000 échantillons ;
- ✓ Analyse pour or des 4350 échantillons prélevés.

Troisième année :

Si les travaux de la deuxième année sont concluants, les travaux suivants seront programmés :

- ✓ Mise en œuvre de la notice d'impacts environnemental et social ;
- ✓ Exécution de 3500 mètres de sondage RC sur les zones cibles avec prélèvement d'environ 3500 échantillons ;
- ✓ Exécution de 2000 mètres de sondage carottant avec prélèvement d'environ 2000 échantillons ;
- ✓ Analyse pour or des 5500 échantillons récoltés ;
- ✓ Evaluation des ressources ;
- ✓ Tests métallurgiques ;
- ✓ Etude de préfaisabilité.

B. COÛTS PREVISONNELS DES TRAVAUX A EXECUTER

Première année :

Désignation	Coût
Personnel/Administration	20.000.000 F CFA
Logistiques	40.000.000 F CFA
Carburant-lubrifiant (8.000 litres)	8.000.000 F CFA
Compilation des données antérieures sur le périmètre	2.000.000 F CFA
Elaboration et la mise en œuvre de la notice d'impacts environnemental et social	4.000.000 F CFA
Exécution d'une cartographie géologique et d'une cartographie des régolithes à l'échelle 1/10 000 avec prélèvement d'environ 100 échantillons roches	8.000.000 F CFA
Exécution d'un levé de géochimie sol et d'une géochimie des termitières (en fonction de la carte des régolithes) à la maille de 100 x 50 mètres avec prélèvement d'environ 900 échantillons	8.000.000 F CFA
Frais d'analyse pour or des 1000 échantillons prélevés	7.500.000 F CFA
Total de la première année	**97.500.000 F CFA**

Deuxième année :

Désignation	Coût
Personnel/Administration	22.000.000 F CFA
Logistiques	35.000.000 F CFA
Mise en œuvre de la notice d'impacts environnemental et social	1.000.000.F CFA
Carburant-lubrifiant (10.000 litres)	10.000.000 F CFA
Resserrement de la maille de géochimie sol autour des points anomaux avec prélèvement d'environ 500 échantillons	4.000.000 F CFA
Exécution de puits : 95 puits de 10 m de profondeur, soit un total de 950 mètres linéaires avec prélèvement d'environ 950 échantillons	9.500.000 F CFA
Exécution de tranchées : longueur 900 mètres de longueur, 1 m de largeur et 2 m profondeur, soit un volume de déblai d'environ 1800 m^3 avec prélèvement d'environ 900 échantillons	18.000.000 F CFA
Exécution de 2.000 mètres de sondage RAB avec prélèvement d'environ 2.000 échantillons	40.000.000 F CFA
Frais d'analyse pour or des 4350 échantillons prélevés	32.625.000 F CFA
Total de la deuxième année	**172.125.000 F CFA**

Troisième année :

Désignation	Coût
Personnel/Administration	24.000.000 F CFA
Mise en œuvre de la notice d'impacts environnemental et social	1.000.000 F CFA
Logistiques	35.000.000 F CFA
Carburant-lubrifiant (15.000 litres)	15.000.000 F CFA
Exécution de 3500 mètres de sondage RC avec prélèvement d'environ 3500 échantillons	89.350.000 F CFA
Exécution de 2000 mètres de sondage carottant avec prélèvement d'environ 2000 échantillons	80.000.000 F CFA
Frais d'analyse pour or des 5500 échantillons prélevés	41.250.000 F CFA
Evaluation des ressources	10.000.000 F CFA
Tests métallurgiques	20.000.000 F CFA
Etude de préfaisabilité	10.000.000 F CFA
Total de la troisième année	**325.600.000 F CFA**

TOTAL GENERAL	**595.225.000 F CFA**